

6410, 6420, 6430, 7110, 7120,
7140, 7150, 7220, 7230.

DESCRIPTION

Les zones humides sont des espaces habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est adaptée à cet engorgement.

Elles comprennent notamment les mégaphorbiaies hygrophiles (végétation à hautes herbes), les tourbières, les marais calcaires et les prairies à molinie.

Sont inclus également dans ce groupe les sources calcaires dites pétrifiantes (formant des tufs et à végétation dominée par des mousses spécifiques).



CRPF - ER

Principales espèces d'intérêt communautaire

Loutre d'Europe	Leucorrhine à gros thorax
Cuivré des marais	Damier de la succise
Odonates et lépidoptères	Ecaille chinée
Hamatocaulis vernicosus	

Exemple d'opérations en cours

Restauration de la tourbière de Lourdes (65) par retrait d'arbres et d'arbustes, complété avec des actions de fauche, pâturage, et étrépage* de la tourbière (contrat NATURA 2000).

Recommandations de gestion

Proscrire les plantations.

Ne pas créer de routes, pistes ou places de dépôt permanentes ou temporaires, ni utiliser d'engins lourds en cas d'interventions.

Ne pas modifier le milieu, notamment par le travail du sol, l'écobuage, le drainage, le curage ou le comblement.

Veiller à ne pas stocker, brûler ou broyer des produits de coupe sur ces zones humides.

Pour les milieux tourbeux, limiter leur fermeture par élimination des ligneux non caractéristiques (coupe, dévitalisation, arrachage et éventuellement pâturage extensif).



Pour aller plus loin

Préserver ces milieux des aménagements et réaliser un diagnostic conjoint, naturaliste et forestier, avant intervention.

